

CCMSA 2024-23

Programme DÉCLIC

Programme de prévention santé/social Pour les personnes en situation de précarité

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dénommé « Programme DECLIC » dont la finalité est la gestion de programmes de prévention santé et d'accompagnement social des assurés sociaux agricoles exposés à un risque de précarité.

Ce traitement a pour objectifs :

- La prise en charge les populations exposées à un risque de précarité
- Le repérage de potentiels bénéficiaires du programme (prospection)
- Le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires dans le cadre du programme
- La production de statistiques et le pilotage et la mise en œuvre des politiques de gestion du risque et de santé publique à partir des données préalablement anonymisées

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Les données d'identification
- Vie personnelle
- Vie professionnelle
- Informations d'ordre économique et financier
- Données de santé

La Mutualité Sociale Agricole est amenée à collecter vos données personnelles indirectement (à partir de la base de données de votre caisse). Les informations sont conservées pendant 2 ans à compter de la fin de l'atelier

L'accès à l'ensemble des informations est réservé :

- Aux travailleurs sociaux des caisses de Mutualité Sociale Agricole en charge des prestations extra-légales de l'action sanitaire et sociale.
- Au personnel de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (Direction du Développement Sanitaire et Social).

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Compte tenu du motif d'intérêt public que revêt ce traitement, le droit à la portabilité ne s'applique pas. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée à la Directrice de la caisse centrale de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07